



## droit paternel suis a une séparation de concubins

Par **laurent62400**, le **27/01/2010 à 08:04**

bonjour je suis désespéré!depuis fevrier 2007 je suis séparé de mon ex a notre séparation ns avions une fille de six mois! depuis avril 2007 et jusqu a ce jour mon ex voulait que je vois ma fille que chez elle quant je lui parlai a chaque fois que je voulais faire valoir mes droit elle me disait que je verrai plus ma fille jusqu au jugement. donc de peur de ne plus voir ma fille je ne fesait pas la démarche!car j aime de tout mon coeur ma petie princesse et je peux pas faire sans la voir!!donc j allai la voir chez elle.et recement le 19 janvier je lui ai dit que j allait faire le necessaire pour mes droit paternels et la en partant de chez elle elle m a dit de ne plus appelé ma fille tous les soirs commes je le fesait et de ne plus venir la voir,et que ca se passera tres mal au tribunal.il faut que vous sachiez que depuis avril 2007 je voyais ma fille en moyenne 2 fois par semaines et pendant 1 heure environ et toute ma famille n a pas vu ma fille depuis avril 2007 car mon ex ne voulait pas que ma famille voit ma fille . depuis le 19 janvier je ne voit plus ma fille j ai besoin de votre aide!!!!!!pour info notre fille porte mon nom en premier et ensuite celui de sa mere.j ai pensé a faire appel a un mediateur mais avec mon ex ca serai peine perdue.voila mon probleme! j espere que vous pourrez m aider tout en sachant que j ai le droit a l aide judiciaire! merci par avance des conseils que vous pourrez me donner!

Par **Laure11**, le **27/01/2010 à 11:53**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

Ce dernier statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et sur le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

C'est aussi votre fille, vous avez l'autorité parentale conjointe. La mère n'a pas à vous empêcher de la voir.

Bon courage.

Par **laurent62400**, le **27/01/2010** à **11:58**

merci de m avoir repondu!!